

[19r] 26 février 1616, visite du lieu d'Algajola

Le révérend père frère dom Mauro de l'ordre des Olivétains, vicaire de [l'église] paroissiale de San Tomaso de Belgodere fut interrogé au sujet de la direction des âmes.

À la question « Qu'est-ce que le jeûne ? », il répondit : Une affliction de la chair.

À la question « Qui, en ce temps de carême, est tenu de jeûner et qui est immune de jeûne ? », il répondit : Tous ceux qui sont en bonne santé et n'ont pas d'empêchement lié à une maladie sont tenus de jeûner ; ceux qui n'y sont pas tenus sont les enfants et les femmes enceintes, celles qui allaitent et les vieux.

À la question « Combien y a-t-il de parties à la pénitence ? », il répondit : Trois ; confession, satisfaction et attrition.

À la question « Qu'est-ce donc qui est requis par essence pour faire les sacrements ? », il répondit : Trois choses, c'est-à-dire la matière, la forme et l'intention du ministre.

À la question « Quelle est la matière du sacrement de la pénitence ? », il répondit : Le pénitent contrit etc. et les péchés.

À la question « Quelles sont donc la forme et la matière du sacrement du mariage ? », il répondit : Le consentement de l'homme et de la femme est la matière et la forme est *Ego coniungo vos in matrimonium* (« je vous unis dans le mariage »).

À la question « Qu'est-ce que l'usure ? », il répondit : C'est un gain illicite.

À la question « Qu'est-ce que la rapine et le vol ? », il répondit : La rapine est ce qu'on prend avec violence et le vol ce qu'on prend en cachette.

À la question « Combien y a-t-il de chefs de restitution ? », il répondit qu'on doit restituer et qu'il y en a de plusieurs sortes.

À la question « Qu'est-ce que le péché ? », il répondit : C'est ce qui est dit, fait, etc. contre Dieu et le prochain.

À la question « Combien y a-t-il de péchés contre l'Esprit Saint ? », il répondit : Je ne me souviens plus du nombre, par exemple le désespoir, la présomption d'être sauvé sans mérite.

À la question « Qu'est-ce que la messe ? », il répondit : C'est le sacrifice du corps et du sang du Seigneur.

À la question « Que signifient l'Épître et l'Évangile que dit le prêtre pendant la sainte messe ? », [19v] il répondit : L'Épître signifie l'Ancien Testament et l'Évangile le Nouveau.

À la question « Que signifient l'aube et le cordon dont le prêtre se revêt pendant la sainte messe ? », il répondit : L'aube signifie le vêtement avec lequel Notre Seigneur fut raillé par Hérode et le cordon la corde avec laquelle il fut attaché à la colonne.

Moi dom Mauro de Sienne, je confirme [*souscription autographe*]

[...]

[42r] Belgodere

Le prêtre Antonio de Belgodere a eu une fille l'an dernier¹.

[...]

(Sibilia) [*notation marginale obscure*]

En chemin, il y a l'église champêtre de San Marcello qui, avec l'autre église champêtre de San Gavino, a été concédée en emphytéose par le révérend abbé du monastère olivétain du golfe de La Spezia², sous la propriété duquel sont les dites églises ; c'est actuellement le révérend Antonio Paolo Malaspina qui les prend à bail.

Ces églises sont ouvertes aux hommes et aux bêtes, sans portes ; elles ont, selon ce qu'on dit, un revenu de 300 écus.

[...]

Mercredi 17 février 1616, à vêpres.

Visite de l'église paroissiale sous le titre de San Tommaso, du lieu de Belgodere, dont le bénéfice, à ce qu'on dit, relève des révérends pères et moines Olivétains et dont la cure est actuellement dirigée par le vénérable père dom Mauro de Sienne, moine du dit ordre.

En premier lieu il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide en laiton, quoique dorée à l'intérieur, ornée avec un voile en soie.

Il y aussi une autre petite pyxide complètement nue sans quelque conopée, pour porter le Très Saint Sacrement aux malades.

À la communion générale au temps de Pâques, qu'il exige les papiers [les billets de confession] des communicants avant de leur administrer le sacrement, pour être sûr qu'il a été satisfait **[107v]** au précepte de l'Église.

Qu'on se pourvoie au moins de deux serviettes propres pour essuyer les lèvres des communicants et [qu'ils ne s'essuient] pas dans leurs propres mouchoirs comme il était d'usage.

Le jeudi de la Cène du Seigneur, que le Très Saint Sacrement ne soit pas dans un ostensor comme il était d'usage, mais dans le saint calice, suivant les rubriques du missel romain.

¹ Mention en italien dans le texte. Il s'agit à l'évidence du prêtre Anton Paolo Malaspina de Belgodere, curé d'Occhiatana (voir ci-dessous).

² Santa Maria delle Grazie de Porto Venere.

Il est mandé que chaque jeudi de la dite semaine, le sacrement soit renouvelé, ce qui n'était pas l'usage auparavant.

Le tabernacle est assez décent ; il n'a pas d'ombrelle ni de dais.

La clef du tabernacle est dorée avec un flocc de soie et elle est conservée sans bourse dans un petit coffre derrière l'autel.

Lorsque le très saint viatique est porté aux malades, à l'avenir, qu'il le soit avec un baldaquin ou une ombrelle, ce qui n'était pas l'usage jusqu'à présent, et qu'il soit accompagné d'au moins six luminaires et de deux lanternes.

Fonts baptismaux : leur cuve est en marbre et leur pied en pierre et en chaux.

L'eau n'est changée que le samedi saint et à l'Épiphanie. Il est mandé de couvrir les têtes des baptisés et de les essuyer avec des serviettes blanches, suivant le rituel romain, et non dans leur bonnet de baptême comme il était d'usage.

[108r] Les saintes huiles sont conservées dans des vases d'étain assez décents et l'huile des malades est conservée, à ce qu'on dit, dans une bourse en soie, vétuste et extrêmement indécente ; et elles sont conservées dans le baptistère.

Que la fenêtre du côté de l'Évangile soit munie d'une vitre ou au moins d'une toile cirée pour protéger l'autel du vent et de la pluie.

Le maître autel est à la dimension requise.

La pierre consacrée est à la dimension requise et complètement nue : qu'elle soit pourvue d'un cadre de noyer ou d'un autre bois décent d'une épaisseur de deux pouces.

Qu'à l'avant, il soit muni d'une toile et que le[s] marchepied[s] de cet autel entoure le dit autel sur douze pouces.

Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger l'autel de la poussière.

Que soit ménagée une niche du côté de l'Épître à la dimension prescrite pour conserver les burettes pendant la messe.

Il faut absolument que le confessionnal qui est dans le presbytère soit déplacé et installé dans l'église, dans un endroit visible par nous indiqué.

Que soient ajoutés la figure du Christ crucifié et les cas réservés à notre très saint seigneur [le pape] et au révérendissime ordinaire [l'évêque].

Il faut absolument réparer le toit, qui prend la pluie.

Les portes de l'église ne sont pas bien sûres, mais vétustes et cassées.

Qu'on se pourvoie d'un parement d'autel et d'une chasuble de couleur verte, et de deux **[108v]** voiles de couleurs verte et violette pour le saint calice.

Que l'aspersion d'eau bénite pour le peuple se fasse tous les dimanches avant la messe, suivant les rubriques du missel romain, ce qui n'était pas l'usage.

Que toute l'année, tous les jours, l'Angélus soit sonné à midi, ce qui n'était pas l'usage auparavant.

Aux jours de fête, la doctrine chrétienne n'est pas enseignée.

Les bénitiers sont indécents.

Les tombeaux qui sont dans l'église n'ont pas les deux couvercles requis.

Oratoire des confrères sous le titre de Santa Croce du lieu de Belgodere

Le jeudi de la Cène du Seigneur, que les confrères se lavent les pieds [entre eux].

Il est mandé que sous quatre mois les dits confrères doivent présenter leurs statuts au révérendissime évêque de Mariana, afin que le dit révérendissime les réforment, sans quoi il les déclare invalides.